

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ECOLE de l'ECOLE ELEMENTAIRE DE MIREFLEURS du 08/06/2026

PRESENTS :

Mairie : M. NICOLAU (Maire), Mme MAUBROU (Adjointe aux affaires scolaires), M. DUEE (conseiller municipal)

Direction : M CHAUFOR (par intérim)

Enseignants : Mmes NEE, TISSIER, M. GAY

Parents élus titulaires : Mesdames OLIVIER, MOMPEU, PASSELAIGUE, M. BOURDENX, M. ZAREMBA,

Parents élus suppléants : Mme JAMET, M. LE VAN

EXCUSÉS :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme ROMEUF

Enseignant(e)s : Mmes LOPEZ, CUBIZOLLES, SIVADIER, BRONNEC

Parents élus titulaires : Mmes LAROCHE, ROBLIN

Pôle ressources : Mmes LE BAGOUSSE, DUBESSY, M. MORGE

La séance débute à 17 h 30.

Désignation du secrétaire de séance : S. Née

1) Validation du compte rendu du conseil d'école du 12/03/2026

A valider ou corriger

Q6 Contribution des parents d'élèves élus : *Organisation des élections de parents d'élèves élus au conseil d'école pour l'année 2026/2027 par vote électronique*

Pas d'informations reçues à ce sujet – La question a été transmise le 2/06/26 à la personne s'occupant de l'informatique sur notre circonscription (Enseignant Référent aux Usages Numériques) – sans réponse pour l'instant

Q7 Contribution des parents d'élève élus : *Quelles possibilités pour déterminer et prévoir les dates des 3 conseils d'école en début d'année scolaire ?*

La directrice prévoira toutes les dates sur l'année pour améliorer les organisations de chacun en lien avec la municipalité.

2) Prévisions des effectifs pour la rentrée 2026

Effectifs connus à la date du 08/06/26 22 CP attendus comprenant l'arrivée d'un nouvel élève. Ces effectifs prennent également en compte : 1 maintien, 2 départs pour déménagement, l'arrivée d'1 élève (hors GS de l'école maternelle de Mirefleurs).

<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>	<u>2026-2027</u>
CP : 22	CP : 30	CP : 25	CP : 20	CP : 18	CP : 22
CE1 : 24	CE1 : 23	CE1 : 30	CE1 : 28	CE1 : 18	CE1 : 18
CE2 : 21	CE2 : 25	CE2 : 22	CE2 : 27	CE2 : 28	CE2 : 19
CM1 : 24	CM1 : 20	CM1 : 25	CM1 : 20	CM1 : 27	CM1 : 25
CM2 : 24	CM2 : 23	CM2 : 20	CM2 : 25	CM2 : 19	CM2 : 27
<u>115</u> élèves	<u>121</u> élèves	<u>122</u> élèves	<u>120</u> élèves	<u>110</u> élèves	<u>111</u> élèves

Ne sont pas prises en compte 4 demandes de dérogations en cours d'étude par la municipalité (élèves comptés comme arrivants en CP et l'orientation d'1 élève de GS (non inscrit) qui relève d'un enseignement spécialisé plus 2 demandes de dérogation pour des élèves actuellement scolarisés en CE1 dans l'école).

→ M. le maire annonce que ces demandes seront signées défavorables. Il précise d'ailleurs que le maire des Martres de Veyre est également défavorable pour accueillir les enfants de Mirefleurs, sans justification valable.

Rappel : Une carte scolaire existe pour l'enseignement dans le premier degré et est à respecter au risque de fermer une classe.

Q2 Contribution des parents d'élèves élus : *« Certaines classes présentent des effectifs particulièrement importants (CE2 et CM1). Cette situation peut susciter des interrogations chez certaines familles concernant les conditions d'apprentissages et le bien-être des élèves. L'organisation actuelle avec une classe par niveau est-elle amenée à être maintenue ? D'autres scénarios de répartition ont-ils été étudiés ou pourraient-ils l'être à l'avenir ? »*

Réponse déjà apportée concernant la répartition de cette année scolaire 2025/2026.

Rappel sur constitution de petits groupes rejoignant une autre classe d'âge avec nécessité de constituer des classes avec éléments moteurs. Contraintes d'effectifs conduisant à des doubles niveaux chargés.

Répartition non réalisée à cette date.

3) Rentrée 2026 : organisation pédagogique, pratique de l'EPS dont cycles de natation.

Equipe enseignante et direction

Pas de changement de l'équipe enseignante titulaire.

Attente de la nomination de 3 enseignants pour assurer les compléments de services de Mmes Lopez (25 %), Bronnec (50 % à confirmer), Née (75% à confirmer) et Mme Cubizolles (50 %).

Un professeur sera affecté à 50% sur la classe de Mme Cubizolles.

Le jour de la ½ journée de décharge de direction : le vendredi matin et le mardi après-midi de cette année 2026/2027 peuvent être modifiés.

Concernant l'intervenant prestataire en E.P.S. :

L'école demande si l'intervenant en sport sera reconduit l'année prochaine.

Réponse mairie : Oui, c'est maintenu et cela pourrait être Aline en fonction des emplois du temps qui lui seront proposés ainsi qu'à la maternelle et dans les autres écoles.

Question des parents d'élèves : *Est-ce qu'il pourrait y avoir des achats de matériel de musique et un intervenant de la part de l'Elan ?*

Mme Maubrou dit que l'Elan ne peut pas salarier un intervenant. La municipalité est ouverte aux projets des enseignants qui pourraient engager l'achat de matériel.

Natation 2026/2027 :

Le dispositif est reconduit pour l'an prochain. Remerciements à la municipalité pour l'attention portée à cette pratique sportive pour les élèves.

Importance rappelée de la présence des élèves lors des séances de natation (coût élevé).

→ Elèves concernés : du CP au CM1.

Pas de planning réceptionné pour l'occupation du bassin de Longues à cette période, mais pré-inscription de l'école élémentaire réalisée.

Les résultats des compétences attendues à la fin du CM1 de ce jour : 21 sur 27 n'ont pas obtenu le savoir nager. Sur les 6, il y a 2 absents. Merci à la municipalité pour le financement important.

Un appel à des parents accompagnateurs pour mettre en place un dispositif pédagogique particulier pourra être renouvelé l'année prochaine si nécessité. Merci aux parents accompagnateurs de cette année scolaire. C'était très utile pour les gros effectifs dans les vestiaires.

→ Accueil des nouveaux élèves inscrits

Une visite de l'école sera proposée le mardi 30 juin à 17 h 30 pour l'accueil des familles des nouveaux élèves sur l'établissement. Il est proposé que la municipalité et les représentants de parents d'élèves soient présents pour accompagner et enrichir cet accueil. La municipalité va voir si quelqu'un est disponible.

4) Point budget : matériel / travaux / aménagements

Q10 Contribution parents d'élèves élus : *« Une toile d'ombrage et un système de climatisation avait été inscrits dans les propositions budgétaires 2026. Le budget ayant désormais été voté, pouvez-vous nous préciser quels aménagements ont été définitivement retenus et selon quel calendrier prévisionnel ils pourraient être réalisés ? »*

→ 2 projets ont été retenus par la municipalité :

- *La climatisation, les deux classes du haut sont équipées. Le 10/06/26, ils interviendront en salle de musique et classe de CP puis les autres classes seront équipées. Coût de 38 000 euros.*
- *Les voiles d'ombrage, mis en place début juillet, 2 voiles de 10m x 7m, durée maximum de 10 ans, voile de coco aéré. Le choix de couleur doit être fait rapidement. La mairie fera passer quelques propositions et l'équipe enseignante verra comment choisir. Coût de 18 000 euros.*

Q11 Contribution parents d'élèves élus : *Pouvez-vous faire un point global sur les autres aménagements, investissements concernant l'école et qui ont été évoqués lors des précédents conseils d'école ? Lesquels vont être prioritaires ?*

Questions de l'école : *De nouvelles installations de bancs dans la cour sont-elles prévues ? Les 2 bancs installés pendant les vacances d'avril sont très appréciés par les enfants.*

Réponse mairie :

Priorité sur la climatisation pour cette année. Il y en aura sûrement installation de 2 autres bancs si le budget passe, peut-être l'année prochaine mais pas pour cette année.

Question de l'école : *Les sols des classes n°3 (CE2) et n°4 5 (CE1) engendrent une forte résonnance et donc rendent difficiles les conditions d'apprentissage. Une réhabilitation va-t-elle être engagée ?*

→ Pas de devis encore sur le sol. L'idée est conservée pour 2027.

Question école : *Des chaises grincent, sont anciennes.*

Le lot de chaises élèves proposé au budget 2026 a-t-il été retenu ?

→ La municipalité demande un inventaire des chaises nécessaires et des précisions sur le modèle souhaitable (confort, robustesse, ménage). A faire avant la fin de l'année si possible.

UTILISATION des LOCAUX :

Question de l'école : → L'utilisation de salle du préau pendant le temps scolaire, seulement à partir de 15 h 30 pour raison de ménage pose problème pour les apprentissages.
→ La municipalité explique qu'il est très compliqué de décaler les horaires de ménage.

→ **Utilisation des l'espace OCEBLOC** climatisé :

- Merci pour l'installation de chaises (adultes baquet).
- Un bloc climatisation se bloque dans la salle orange : espace non tempéré.

→ Ce n'est pas le même prestataire que les nouveaux blocs clim. La pompe a été commandée.

→ **Utilisation de l'espace parking pour les vélos des élèves : remerciements à la municipalité, il commence à avoir du succès (risque d'embouteillage)**

RAPPELS : quels avancements sur les points suivants (suites données aux études qui étaient en cours)

- rideau de séparation entre l'espace scolaire et périscolaire dans la salle du préau.

→ On en est au même point. La municipalité va tourner sa demande vers une entreprise pour trouver une solution

- reprise des éclairages LED de l'école.

→ L'idée du « relamping » est étudiée par la municipalité mais dans un contexte plus global sur l'ensemble de la commune.

- Demande des enseignants d'une recherche pour masquer la vue pour les périodes d'EPS pour les classes de CE1 et CE2. Voilages ou panneaux collants en bas de fenêtres.

→ Demande à affiner par l'équipe enseignante (quelles classes, quelle solution souhaitable) et à soumettre l'an prochain.

5) Bilan pédagogique de l'année 2024/2025 en liaison avec le Projet d'école

Présentation du bilan de l'année 2025/2026 (cf. document distribué en séance et joint à ce procès-verbal).

Q1 Contribution parents d'élèves élus : *REMERCIEMENTS / Les représentants de parents d'élèves souhaitent remercier l'équipe enseignante pour l'organisation du financement participatif pour le séjour linguistique ainsi que pour l'organisation des activités lors du défi sans écran. Encore une belle réussite et de nombreux retours positifs des enfants/parents notamment sur les activités proposées.*

→ Précision faite que la trousse à projet a été en grande partie élaborée et suivie par madame Née, pour des raisons administratives. 1400 euros ont été récoltés grâce à l'investissement de familles et d'élèves, ce qui a permis de réduire le coût de 31 euros par famille (soit une

part de 209 euros finalement par famille – séjour de 5 jours et 4 nuitées). A noté que certains retours de familles auprès de l'association ELAN pointant le peu d'investissement des enfants et enseignants sur cette démarche d'autofinancement ont été jugés déplacés et injustes par l'ensemble des membres du conseil d'école.

→ Retour sur le projet 10 jours sans écran :

Pour clore le projet « 10 jours sans écran » : rappel du moment de rencontre dans le parc du près de la mairie, les élèves de la maternelle n'ayant pu nous rejoindre pour cause de fortes chaleurs sur le parc du bas du village.

L'équipe enseignante remercie le parrain de ce projet 2026 M. Florian CATINOT, M. BOURGOIN pour leur investissement dans ce projet sur les temps de classe, la municipalité, les parents d'élèves élus, les parents d'élèves, une conseillère pédagogique de l'inspection académique pour leurs présences lors des cérémonies d'ouverture/fermeture du projet, ou pour l'aide apportée sur les ateliers proposés après le temps de classe.

L'Elan propose de reprendre la Flashmob du défi pour le lancement de la kermesse à 11h. Idée bien reçue pour le lien entre les écoles.

Q4 Contribution parents d'élèves élus : *Pouvez-vous préciser les modalités d'encadrement du séjour linguistique et notamment la composition de l'équipe accompagnatrice ?*

→ L'information va être passée aux parents dès le 09/06 via la plateforme blog « On donne des nouvelles ». Il y aura 3 personnes jeunes retraitées dont une enseignante Mme Lozano et une personne enseignante bilingue.

6) Point sécurité

*** Exercices de sécurité obligatoires :**

Les exercices relevant des « risque incendie », « menaces majeures » et « risques majeurs naturels ou technologiques » ont tous été réalisés cette année avant le mois de février 2026 suivant les préconisations officielles.

Le document PPMS (« nouvelle version » a été rédigé et porté sur la plateforme académique de sécurité. Il doit être amendé par la municipalité.

***RAPPELS : quels avancements sur les points suivants ?**

→ Retour sur l'étude de faisabilité de raccordement à un seul dispositif sonore pour TOUS les bâtiments y compris l'OCEBLOC. (Mise en place d'un câble entre les 2 bâtiments)

La municipalité : La solution du câble est abandonnée. Il y aura avec un relai sonore (2 haut-parleurs) dans la cours, audible dans le bâtiment modulaire et dans la cour, en liaison radio

ou filaire avec l'alarme de l'école. D'autres solutions sont à l'étude pour revoir, à terme, tout le système d'alerte de l'école notamment par une technologie radio non filaire.

→ Mise en place d'exercices sur les temps périscolaires.

C'est programmé pour fin juin mais il faut valider la date. L'exercice se fera.

* **Incidents ou accidents scolaires**

Q3 Contribution parents d'élèves élus : *Pouvez-vous rappeler le protocole appliqué en cas de chute ou de choc à la tête sur le temps scolaire ? Dans quelles situations les parents sont-ils contactés ?*

Le protocole sur l'organisation des soins et des urgences est présenté (émanant de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement). Ce protocole national décrit les conduites à tenir pour répondre aux besoins de soins des élèves et aux cas d'urgence. C'est celui qui est suivi à l'école.

Remarques : *règle du ALERTE /PROTEGER/ SECOURIR

* appel systématique pour les chocs sur dents/gencives

*7 enseignants dans l'école sont titulaires du PSC1 mais non médecins, appliquant les règles officielles (dont observations de symptômes et information de la famille)

* aucune erreur commise concernant l'accident supputé par la question

* remarques de plusieurs parents « Vous nous appelez pour rien, je travaille. » C'est arrivé.

Rappel : « Pour chaque œdème, les symptômes ne sont pas les mêmes à 5 minutes, à une heure... »

Rappel : Attention aux enfants qui sont envoyés à l'école y compris les jours des sorties lorsqu'ils sont malades. Ils ne peuvent pas profiter de la sortie et il y a aussi une incidence sur tous les autres élèves.

* **Autres points liés à la sécurité :**

Q5 Contribution parents d'élèves élus : *Pouvez-vous rappeler les règles concernant l'accès aux toilettes pendant le temps scolaire ? Existe-t-il des restrictions d'horaires ou de temps ou des consignes particulières ?*

Passages systématiques des classes à chaque sortie en récréation. Une fois dans la cour, les élèves peuvent accéder à tout moment aux toilettes après autorisation des enseignants de surveillance (colliers toilettes)

Il n'est pas autorisé de boire aux robinets pour des raisons d'hygiène (nécessité de gourdes)

Pas de toilettes pendant les cours (sauf cas exceptionnel avec accompagnement – problème de sécurité)

Problème sur les retours d'élèves sortant du 2^{ème} service : Attention lorsque cette sortie se fait au moment du temps d'accueil (13h50) → le périscolaire doit s'occuper de ce moment car trop d'élèves en même temps. Retour de la municipalité : normalement ils y passent avant et après le repas et ils peuvent demander aussi. Le personnel accompagne alors l'enfant pour lui ouvrir les toilettes.

Retour des élèves après le deuxième service :

Q9 Contribution parents d'élèves élus : *Des aménagements sont-ils prévus afin de sécuriser davantage certaines zones de la cour, notamment au niveau de l'accès PMR ayant fait l'objet d'une chute.*

Ils se servent aussi de cet endroit pour s'asseoir, il n'y a pas eu beaucoup d'accidents sur cette zone. Une rambarde pourrait occasionner d'autres conduites à risque (escalader, se suspendre, enjambrer...)

Q11 (suite) Contribution parents d'élèves élus : *Aménagement de bornes aux abords de l'école pour sécuriser les parents qui attendent ainsi que l'entrée et la sortie des élèves, à la place des barrières qui ne semblent pas intuitives pour les parents ?*

Réponse de la municipalité : Les barrières ont été poussées, elles sont là d'abord pour vigipirate. Les parents doivent savoir qu'ils peuvent avancer, certains parents sont près du portail. Ils ne devraient pas rester sur la route. La mairie n'installera pas de plots fixes.

7) Rappels sur le règlement intérieur de l'école (circulaire ministérielle et charte des parents d'élèves élus)

***Règlement intérieur : rappel**

ARTICLE II : FREQUENTATION SCOLAIRE

2-1 – Obligation d'assiduité :

L'assiduité constitue une obligation légale pour tout élève inscrit dans une école.

→L'obligation scolaire suit le calendrier scolaire transmis en début d'année scolaire.

2-2 – Sorties individuelles des élèves pendant le temps scolaire :

Pour les sorties régulières relevant de prises en charge extérieures (orthophonie, autres prises en charge médicales pendant le temps scolaire, prévisibles et régulières), il est demandé aux familles de privilégier les horaires de récréation pour faire entrer ou sortir leur enfant de l'établissement, en raison des dispositions générales de surveillance des élèves comme précisées à l'article VI 6.1

Les entrées et sorties pendant le temps de classe se feront à compter de la rentrée prochaine **exclusivement sur les temps de récréations** (vu avec l'inspection le 18/05/26) comme le précise déjà le règlement intérieur de l'école.

Les rendez-vous chez le médecin généraliste ne peuvent se faire sur le temps scolaire.

ARTICLE III : VIE SCOLAIRE

3-1.2 Les parents

- **Obligations** : les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école. Le règlement intérieur de l'école détermine les modalités de contrôle de ces obligations (cf. article II). La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invitent le directeur d'école ou l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants. Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le principe de laïcité, et de s'engager dans le dialogue que leur directeur d'école leur propose en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

→ À plusieurs reprises des parents se sont adressés directement à des élèves de l'école à la sortie au niveau du portail pour les réprimander. Cela n'est absolument pas acceptable.

→ Comme le précise la **Charte des parents d'élèves élus**, pour tout échange avec l'école, une posture courtoise est attendue, trop de postures et propos déplacés et agressifs relevés. : information à rappeler aux familles.

→ Comme le notifie la **circulaire ministérielle du 6 mai 2026** : « nécessaire retour à une forme de civilité trop souvent remise en cause par certains parents ». « *Aucune menace ni atteinte à l'intégrité d'un personnel [de l'école] ne sera admise, et toutes seront sanctionnées.* »

Dispositions particulières liées à l'hygiène, la santé et la tenue vestimentaire des élèves.

☞ Les collations

Les collations des élèves en particulier ceux amenant des denrées de toute nature que ce soit, sur le temps scolaire ne sont pas autorisées dans l(es) école(s). Si un élève introduisait, malgré l'interdiction, des denrées, il serait dans l'obligation de les laisser dans le fond de son cartable. Des denrées strictement destinées au temps du goûte périscolaire sont tolérées dans le fond des sacs/cartables, sous la seule responsabilité des familles et de la municipalité. »

→ Cet article du règlement intérieur ne concerne que le temps scolaire.

Q15 Contribution parents d'élèves élus : *Les enfants ont-ils le droit de goûter sur le temps de garderie du matin ? Il semblait que les modifications du règlement intérieur voté au 2^{ème} conseil d'école, ne concernait que le temps scolaire or certains enfants n'ont pas pu goûter le matin.*

Réponse de la municipalité : C'est non autorisé pour les enfants le matin sur le périscolaire.

8) Services périscolaires

Q8 Contribution parents d'élèves élus : *La demande d'agrément permettant l'accueil éventuel d'un service civique a-t-elle abouti ?*

Réponse de la municipalité : *non*

Q12 Contribution parents d'élèves élus : *Pendant le temps de garderie, la mise à disposition de jeux est-elle systématique ? Une réflexion pourrait-elle être initiée autour de la création de jeux permanents peints dans la cour (marelle, cible, calculs géants, parcours, « zone de la paix » ou espace détente délimités, etc) afin de diversifier les activités proposées aux enfants ?*

→ La municipalité retient cette idée d'aménagement. Elle précise que normalement l'accès aux caisses de jeux est autorisé sur le temps de garderie.

→ Ecole : Cette réflexion doit s'inscrire dans un projet plus large de reprise de l'espace cour en lien aussi avec les fortes chaleurs (végétalisation), réflexion souhaitée par l'école.

Q13 Contribution parents d'élèves élus : *Pouvez-vous nous préciser la composition de la nouvelle commission scolaire ?*

Faute de temps, cette question n'a pas été abordée ([information portée à l'affichage en mairie et sur le site internet de la municipalité](#)).

Q14 Contribution parents d'élèves élus : *A la suite du renouvellement du conseil municipal et de la commission scolaire, pourriez-vous présenter les grandes orientations et projets envisagés pour l'école et les services périscolaires au cours du mandat ?*

Evolution du **système de réservation des services périscolaires afin d'offrir davantage de souplesse aux familles / reprise de la **réflexion sur la tarification solidaire***

La municipalité : Le système de réservation est pourtant souple. Il est difficile pour certains parents de réserver aussi tôt le dimanche pour le vendredi fin de semaine. C'est une question de tarif.

Beaucoup d'écoles acceptent une réservation le matin même pour la garderie.

La tarification est déjà fixée en début de semaine. Pour le logiciel, la gestion est compliquée. Les parents demandent un assouplissement en cours de semaine. La municipalité va se pencher sur cette souplesse possible ou non.

Réflexion sur la cantine (réaménagement, quotient sur la tarification solidaire).

Sur la question d'une tarification solidaire, la municipalité attendait des propositions tangibles et concrètes des parents d'élève élus. Ceux-ci répondent qu'ils en sont dans l'impossibilité, ne possédant pas certaines données (quotients familiaux, etc). Concernant cette question, M. le maire ajoute qu'il est opposé à ce que ce projet de tarification solidaire engage un bilan financier encore plus défavorable que le bilan actuel. Si tel était le cas, il serait contraint de réduire d'autres dépenses liées à l'école (par exemple intervenants, piscine, transports...). Il précise enfin qu'au vue des catégories socio- professionnelle de la commune, ce type de tarification ne serait pas forcément favorable aux familles par rapport au mode de tarification actuel.

Q14 Contribution parents d'élèves élus :

**création d'une cantine sur place permettant de s'affranchir des contraintes liées à la liaison chaude / *création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement afin de permettre l'offre de loisirs éducatifs et des activités diversifiées aux élèves sur les temps périscolaires ainsi que de bénéficier des dispositifs de soutien de la C.A.F.*

Ces points n'ont pas pu être abordés en séance – une commission ad hoc peut être organisée entre la municipalité et les parents d'élèves élus pour échanger à ces sujets

La séance est levée à 19h50.

S. Chaufour
Directeur

S. Née
Secrétaire